

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2015
A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

Date de la convocation : 11 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS en séance publique sous la présidence de Michel Plissonneau, Maire de la commune.

Etaient présents : , Michel Plissonneau, **Maire**, Danièle Discazeaux, Jean-Marc Nougoué, **adjoints au Maire**, Daniel Audouar, Didier Bordenave, Sophie Bouché, Marie-France Carrère, Bernard Cassou, Cédric Larréché, Jean-Marc Pédebéarn, Bernadette Pedebidou, Nicolas Souchu, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté (e) s : Cécile Cazaux, conseillère municipale (représentée par Jean-Marc Nougoué, adjoint au Maire)
Josette Mayet, conseillère municipale (représentée par Danièle Discazeaux, adjointe au Maire)
Régine Laurent, adjointe au Maire (représenté par Michel Plissonneau, Maire)

Secrétaire de séance : Marie-France Carrère, conseillère municipale.

Délibération n° 26/2015 : Projet d'acte en la forme administrative entre la commune et un administré :

Le Maire a rappelé à l'assemblée l'existence, sur le territoire de la commune, de sentiers de randonnée. Pour permettre aux randonneurs de relier la RD n° 38 dite Route de Morlaàs à partir de la voie communale dite Chemin des Artigues, il conviendrait d'acquérir la parcelle DO 35 et une partie de la parcelle DO 58, appartenant à Monsieur Léon CAMEBRACQ.

Celui-ci accepte de céder gratuitement à la Commune la parcelle DO 35, mais souhaite rester propriétaire de la parcelle DO 58, celle-ci constituant sa résidence principale. Cependant il est d'accord pour consentir gratuitement une servitude de passage pour piétons sur ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

A DÉCIDE, avec 13 voix favorables, 1 abstention et 1 voix contre :

- l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle DO 35, d'une superficie de 6 a 23 ca, appartenant à Monsieur Léon CAMEBRACQ,

- l'institution d'un droit de passage pour piétons sur la parcelle DO 58 appartenant également à Monsieur Léon CAMEBRACQ, au profit de la parcelle DO 35.

A CHARGE, avec 13 voix favorables, 1 abstention et 1 voix contre, le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Nombres de votants : 15 Nombre de voix favorables : 13 Nombre d'abstentions : 1 Nombre de voix contre : 1

Délibération n° 27/2015 : Approbation du choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du Lotissement Quartier de la Batère :

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que la commune va engager très prochainement les travaux d'aménagement du Lotissement Quartier de la Batère, situé au centre bourg.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en appel à concurrence a été effectué pour les 2 lots suivants :

- lot 1 : « terrassements, réseaux, voirie, revêtement de sol, mobilier urbain, passerelle, réserve incendie »
- lot 2 : « aménagement paysager, plantations »

Suite au rapport d'analyse des offres rendu par le maître d'œuvre Atelier Lavigne, le Conseil Municipal a retenu les entreprises suivantes pour les 2 lots et pour les montants suivants:

- lot 1 : SARL Lapedagne TP, pour un montant de 230 487,60 € HT avec option n° 2 pour un montant de 23 500,00 € HT
- Lot 2 : L'Ami des Jardins, pour un montant de 17 481,21 € HT.

Nombres de votants : 15 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 1 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits
La séance est levée à 21H00